



## ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE JEAN JAURÈS

Castres le 22 mai 2025

Cher(e) camarade,

En juin 2022, vous receviez le numéro 154 du Bulletin de notre association. À l'époque, je soulignais combien sa rédaction posait des problèmes en raison notamment du très faible nombre de lecteurs contribuant à l'envoi d'articles et de la difficulté pour le rédacteur d'assurer, au fil du temps, à cette publication un contenu nécessairement intéressant. De surcroît, notre association d'anciens élèves est maintenant composée de membres de plus en plus âgés et n'est plus réconfortée par l'apport et la présence de « jeunes anciens ».

Aussi c'est avec amertume que votre Conseil d'administration s'est résolu à mettre fin sous forme de publication imprimée au Bulletin, qui pendant largement plus d'un siècle a maintenu de générations en générations entre les membres de l'Amicale des liens de connaissance, de camaraderie, d'amitié. Mais pleinement conscient de la nécessité de ne pas faire disparaître le socle commun de nos souvenirs attachés à notre vieux bahut, le Conseil dans ses séances des 23 mars et 14 décembre 2023 a décidé de réaliser un blog destiné par l'intermédiaire de l'informatique à prolonger tant soit peu notre parution.

Une petite équipe s'est constituée et aujourd'hui le Conseil d'administration a le plaisir de vous annoncer après la réalisation de patients travaux la mise en ligne de ce blog. Pour le consulter vous devez sur votre navigateur taper l'adresse suivante : [anciens-lycee-jean-jaures.fr](http://anciens-lycee-jean-jaures.fr) dans la zone « adresse » ou « rechercher » sur le Web. Veuillez bien respecter la graphie (minuscules, tirets, pas d'accent sur les mots). Le titre de notre blog doit apparaître sur votre écran, éventuellement accompagné d'une liste de quelques autres sites, mais le nôtre est facilement repérable grâce à la Tour du collège, stylisée. Il vous est conseillé de placer l'intitulé du blog dans vos marque-pages ou favoris afin, à l'avenir, d'avoir accès rapidement à son contenu

Et n'oubliez surtout pas, au moyen de la fiche de contact de nous adresser avec votre nom et adresse, votre adresse de courriel (mail en anglais).

Ce blog est également le vôtre, aussi nous souhaitons que par vos envois vous participiez à son enrichissement.

Croyez, cher(e) camarade à l'assurance de nos dévoués et amicaux sentiments.

Pour le Conseil d'administration  
Alain Levy